



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 décembre 2025

Convocation du 27 novembre 2025

Ouverture de la séance à 20h15

Présents :

Mme BŒUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, M. DENISOT Alexandre, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, M. GOUSSOT Bernard, M. LAUTERBORN Frédéric, M. LEPREUX Lionel, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric.

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Absent(s):

Président de séance : M. GARNERET Alexandre

I. Approbation du compte rendu du 03 novembre 2025.

Le compte rendu de la séance du 03 novembre est adopté à l'unanimité.

II. Création d'un emploi non permanent pour Accroissement temporaire d'activité * délibération n° 2025-41.

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien de la commune;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d' Adjoint technique (catégorie C) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 01/12/2025 au 28/02/2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d' agent polyvalent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 366 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

III. Remplacement du PC portable du Maire * délibération n° 2025-42.

Monsieur le Maire explique que son ordinateur portable a besoin d'être changé car il, est devenu obsolète et ne supporte pas les nouvelles versions du systèmes Windows.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

Emet un avis favorable pour le remplacement de l'ordinateur du Maire ;

Autorise Monsieur le Maire à engager la dépense ;

Dit que la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2025 au chapitre 21 – article 2183 « matériel de bureau et informatique ».

IV. Point financier.

Le maire fait un point financier arrêté au 30 novembre 2025. Pour l'instant on est conforme avec le budget de fonctionnement et de l'investissement voté en avril 2025.

V. Compte rendu des réunions/des commissions.

Commission Enfance, Jeunesse, Affaires sociales et Solidarité :

Mme Dureuil, Vice-présidente de la Communauté de communes a fait le bilan sur la rentrée dans les structures petite enfance et périscolaires, ainsi que sur les travaux en cours et les projets à venir.

Le marché de restauration scolaire doit être renouvelé fin août 2026 et cela entraîne une forte inquiétude quant au prix futur des repas pour les familles. Actuellement le prix du repas s'élève à 4,05 € et on craint une hausse avec le renouvellement du marché.

Le CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) n'a pas encore pu être mis en place à l'école élémentaire par manque de bénévole pour encadrer les élèves.

Le diagnostic jeunesse (étude réalisée auprès des jeunes de 11 à 24 ans) a été également présenté lors de la réunion de cette commission ainsi qu'à la conférence des Maires.

Commission des élections :

21 radiations, 16 inscriptions,
539 inscriptions sur la liste électorale.

Conférence des maires :

Arrêt du cuivre France télécom en 2030.

VI. Questions diverses.

Algéco rue des Pâtis :

Un algéco a été installé par la société de chasse sur la parcelle où les affouagistes entreposent leur bois. Celui-ci est destiné à remplacer l'ancienne cabane de chasse située à Fontaine Rouge qui sera démontée. Le conseil municipal aurait souhaité être informé avant l'installation de cet Algéco et ne pas être mis devant le fait accompli.

ONF :

Evolution de la TVA qui va passer de 10% à 20% au 1^{er} janvier 2026.

STEP SLC -Eaux usées :

Inauguration de la nouvelle centrale jeudi dernier. Elle couvre jusqu'à 5000 habitants et elle est extensible jusqu'à 15000 habitants.

Salle de rencontre :

Deux lavabos sont descellés dans les sanitaires de la salle de rencontre. Ils menacent de tomber. La société BAUT sera contactée pour intervenir.

Circulation rue des Chêneteaux :

Des habitants ont fait remonter que le matin et le soir les véhicules empruntant cette voie roulent très vite. Il est demandé de contacter la gendarmerie pour effectuer des contrôles. Il est rapporté aussi que des voitures essaient de passer malgré la présence du bus scolaire aux heures de dépôse des élèves.

Passage piétons RD 996 vers l'aire de jeux :

Un devis a été demandé pour la remise en état des panneaux lumineux. Il faut aussi modifier l'éclairage de ce passage emprunté par les collégiens et les lycéens. A cette période de l'année on les voit mal lorsqu'ils veulent traverser.

Illuminations de Noël :

Elles seront posées mercredi 3 décembre par des habitants et des conseillers municipaux. Rendez-vous à 8h30 au garage de l'ancienne mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.